

Le Président

Saint-Pierre, le 13 février 2015

N/Réf. : 596/2015

**Mesdames et Messieurs les Conseillers
Territoriaux de l'opposition**

Objet : Votre courrier du 06 février 2015

Mesdames et Messieurs les Conseillers Territoriaux de l'opposition,

J'ai pris note de votre courrier daté du 6 février dernier, et suis sincèrement étonné que vous ayez l'outrecuidance de qualifier, à demi-mot, votre défaite du 21 Mars 2012, comme un dysfonctionnement électoral.

Un dysfonctionnement électoral est la remise en cause de la probité d'un scrutin et de sa régularité. L'utilisation que vous faites de ce terme est donc totalement inappropriée. Votre argumentaire est simplement une méconnaissance patente du droit électoral et des voies recours offertes par le législateur.

Or, je n'ai pas le sentiment que les précédentes élections territoriales aient été entachées du moindre incident. Bien au contraire, elles se sont déroulées dans un climat propice au débat d'idées, dans le calme, la sérénité, le respect des dispositions précitées du code électoral et des règles édictées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. D'ailleurs, les sages et les représentants du CSA n'ont relevé ni distorsion, ni iniquité dans l'utilisation du temps de parole pendant la campagne électorale (si ce n'est la diffusion non prévue d'un module audiovisuel d'adversaires en dépassement de leur temps d'antenne, sans conséquence). Le juge constitutionnel est seul juge pour corriger ou sanctionner les dysfonctionnements relevés lors d'un recours pour atteinte à la démocratie. Or, aucun recours n'a été intenté en ce sens. Et pour cause, le choix des électeurs l'a été sur le débat d'idées et c'est bien là l'essentiel.

Outre cet intermède, je souhaite, maintenant en venir sur la forme, le fond nécessitera quant à lui un véritable débat public ultérieur que j'ai notamment demandé à SPM 1ère. Le sujet est important, il mérite d'être traité sérieusement, sans attache partisane et sans démagogie. Les administrés de l'Archipel méritent mieux qu'un débat tronqué dans lequel vous voulez les plonger.

Je suis extrêmement surpris par votre soudaine demande qui constitue une remise en cause du statut de l'Archipel et va même à l'encontre de vos déclarations en séance officielle le 19 décembre dernier.

À cette occasion, Annick GIRARDIN, qui s'exprimait au nom de l'opposition, précisait :

« Avant de débattre tous ensemble il y a des besoins et c'est pour cela que je suis entièrement d'accord avec vous d'ailleurs d'avoir une vraie analyse des choses, c'est ce qui a été demandé à un membre du Conseil d'État...Il est hors de question qu'il y ait des modifications du statut sans que la

population soit informée, sans qu'il y ait un débat public, des débats qui pourront se faire sur les médias, et au sein des collectivités.

... On est d'accord sur les quatre points et les trois articles.

...Par contre que les élus de la Collectivité s'opposent à toute intervention gouvernementale ou parlementaire visant à modifier le statut de la Collectivité : oui évidemment, il n'y a personne qui va changer le statut de la Collectivité sans que l'ensemble des élus ne soient associés, on peut faire des modifications sur le statut Monsieur le Président sans l'avis des autres élus, sans travail local, c'est déjà arrivé dans l'histoire, ce ne sera pas ma position, cela ne l'a jamais été et certainement pas celle des autres partis.

...On n'est pas dans l'urgence, on est sur une mission qui va se dérouler sur quelques mois et sur un travail qui va durer, Monsieur le Président, au moins un an voire un an et demi si on veut aborder toutes les questions de manière sereine...

...Nous ne sommes qu'aux prémices d'une réflexion, par contre les trois articles ne sont pas du tout à la limite scandaleux »

Je tiens cet enregistrement à votre disposition bien évidemment (le Podcast est également consultable sur le site de radio atlantique), l'amnésie en politique est un véritable fléau !

Le 19 décembre, vous étiez d'accord pour prendre le temps d'organiser un véritable débat public, aujourd'hui il ne serait plus nécessaire ?

Le 19 décembre, il fallait associer la population, aujourd'hui vous proposez de la mépriser en l'écartant ?

Le 19 décembre, vous affirmiez ne pas vouloir modifier le statut d'ici 2017, aujourd'hui il le faudrait absolument ?

Le 19 décembre, vous admettiez qu'il n'y avait pas urgence, aujourd'hui vous parlez d'une « véritable urgence » ?

Le 19 décembre, vous ne souhaitiez pas que les parlementaires interviennent, aujourd'hui vous les saisissez pour une modification ?

Vous êtes en flagrant délit de double langage. C'est un de ces comportements qui conduisent nos administrés à rejeter chaque jour davantage les élus de la République. J'attends de vous le respect de la parole donnée.

Votre démarche totalement incohérente n'a qu'une seule visée électorale.

Par ailleurs, je vous rappelle le contenu des articles du vœu adopté par l'assemblée délibérante le 19 décembre (et remis au Président de la République lors de sa récente visite) sur lequel, comme indiqué ci-dessus par Annick GIRARDIN, l'opposition était en accord :

« Article 1 : Les élus de la Collectivité Territoriale s'opposent à toute intervention gouvernementale ou parlementaire visant à modifier le statut de la collectivité tel qu'il résulte de la dernière réforme de 2007.

Article 2 : Le Conseil Territorial demande donc au gouvernement et aux parlementaires de respecter cette position institutionnelle exprimée avec force par les élus.

Article 3 : Les élus de la Collectivité Territoriale sont favorables à une expertise juridique de la répartition des compétences entre les collectivités ainsi qu'entre elles et l'Etat telle que demandée par le Président du Conseil Territorial dans son courrier du 04 juillet 2014, demande réitérée le 16 septembre 2014. Ils demandent la plus grande neutralité de l'Etat en la matière.

Dans ce cadre, les élus demandent à ce qu'en cas de saisine par une collectivité aux fins de clarification par le juge administratif des champs de compétence ou d'interprétation d'un texte, le représentant de l'Etat localement ne s'y oppose pas et y donne une suite favorable et ce afin d'éviter certains des errements actuels. Cette demande s'applique également aux requêtes non satisfaites à ce jour dont la desserte de l'Ile aux Marins sur le territoire de la commune de Saint-Pierre. »

Par conséquent, la majorité du Conseil Territorial restera cohérente, fidèle à sa ligne de conduite, et ne sera porteuse d'aucune modification législative statutaire, avant le renouvellement du Conseil Territorial, en Mars 2017.

Nous ne souhaitons pas que les parlementaires locaux prennent cette initiative, elle n'aurait par ailleurs, que peu de chance d'être adoptée sereinement par la représentation nationale, le calendrier et le contexte politique national étant plus que tendu.

Un amendement pris, lors d'une séance de nuit en catimini pourrait, me semble-t-il, enflammer les débats et mettre le gouvernement de Manuel VALLS dans une position inconfortable. Je doute fort qu'il goûte, à la veille des élections départementales et régionales, à ce coup de Jarnac. En tout état de cause la Collectivité, en application du statut, devra être consultée.

L'urgence absolue que vous évoquez ne s'explique en réalité que parce que vous avez identifié un cavalier législatif (loi NOTRe) actuellement en discussion et susceptible de faire avancer votre stratégie -personnelle - pour 2017.

Je note d'ailleurs au passage la « subtilité » de la modification de la prime majoritaire dès 2017 qui pourrait venir contrebalancer le résultat de l'élection sénatoriale de septembre 2017. La manœuvre est tellement grossière qu'elle ne peut échapper à un observateur attentif de la vie politique locale.

Nul doute, la population appréciera vos méthodes ; j'en suis convaincu.

Je vous invite, à intégrer vos propositions dans votre futur programme électoral.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président



Stéphane ARTANO

Copie :
Monsieur Stéphane CLAIREAUX, Député,
Madame Karine CLAIREAUX, Sénateur-Maire